

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 05 juin 2024

Date de la convocation :

17/05/2024

Date affichage : 17/05/2024

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2024_38

cinq juin deux mille vingt-quatre, à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : ACHAT DEFIBRILLATEUR COMMUNE LAVERGNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise SERENYS qui fait la maintenance des défibrillateurs nous a alerté sur 2 points :

- Alerte durée de vie : concerne **TOUS les défibrillateurs n'étant plus sous garantie** (soit ceux fabriqués avant 2017) – n° de série commençant par 12-13-14-15 et 16
- Alerte délivrance des messages vocaux : concerne TOUS les défibrillateurs fabriqués à partir de 2017) - n° de série commençant par 17-18-19-20-21-22-23 et 24

Le défibrillateur que nous avons installé à la hauteur de la salle des fêtes date du 28/03/2013 et la maintenance ne peut être effectuée par suite des alertes du fabricant.

L'entreprise SERENYS –92130 ISSY LES MOULINEAUX, nous propose de remplacer ce défibrillateur par un défibrillateur Lifeaz Clark PRO, entièrement automatique, d'un montant de 1028 € HT tva 20% = 1 233,60 TTC

Le Conseil municipal, après débat, décide à l'unanimité :

- **LE REMPLACEMENT** du défibrillateur hors service par un défibrillateur Lifeaz Clark PRO, entièrement automatique
- **L'ACHAT** d'un nouveau défibrillateur auprès de L'entreprise SERENYS –92130 ISSY LES MOULINEAUX, 1 défibrillateur Lifeaz Clark PRO, entièrement automatique, d'un montant de 1028 € HT tva 20% = 1 233,60 TTC
- **DIT** que les crédits seront ouverts au compte 2156 opération non individualisée O/Hors équipement

Date de transmission de l'acte: 14/06/2024

Date de réception de l'AR: 14/06/2024

046-214601650-DE_2024_38-DE

AGED I

• **DECIDE LA DM SUIVANTE N° 1 BUDGET COMMUNE 2024**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
2131-145	Bâtiments publics	0,00 €	-1 234,00 €
2156-0	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00 €	1 234,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES



Date de transmission de l'acte: 14/06/2024
Date de réception de l'AR: 14/06/2024
046-214601650-DE_2024_38-DE